

Coordinateur de centres de vacances

RÉF | 484

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette formation à pour but de : préciser sa conception de la direction ; élaborer un projet pédagogique en cohérence avec un projet éducatif ; assumer la fonction de gestionnaire, de responsable administratif-ve, de formateur-formatrice d'animateurs-animatrices et coordonner l'équipe éducative ; se concerter avec les différents partenaires : familles, personnels, pouvoirs organisateurs.

La première étape de cette formation permet de devenir coordinateur-coordinatrice adjoint-e.

La seconde étape de cette formation permet de devenir coordinateur-coordinatrice de centres de vacances.

Programme

Cette formation comporte deux étapes à réaliser en 3 ans maximum :

- Étape 1 :

Objectif : Aborder le rôle de coordinateur, ainsi qu'une préparation à la formation pratique en passant par la gestion du travail en équipe.

5 jours en résidentiel : **du 26 février au 1er mars 2024.**

1 week-end en résidentiel : **du 5 au 7 avril 2024.**

75 heures de formation pratique comme coordinateur-coordinatrice adjoint-e dans un centre de vacances agréé par l'O.N.E. et supervisé par un coordinateur breveté.

1 week-end en résidentiel : **du 11 au 13 octobre 2024.**

- Étape 2 :

Pour accéder à cette étape il faut avoir effectué la 1re étape dans son entièreté et/ou être coordinateur-trice adjoint-e.

Objectif : renforcer les acquis de la formation de base, exercer la fonction de formation auprès des animateurs de son équipe et envisager les modes de direction qui

permettent un fonctionnement participatif et démocratique.

4 week-ends en résidentiel
75 heures de formation pratique comme coordinatrice-coordonateur dans un centre de vacances agréé par l'O.N.E. en tant que coordinateur à part entière.
Evaluation du parcours de formation et perspectives.
Les dates de cette étape seront communiquées aux participant-e-s en janvier 2024.

Certification(s) visée(s) Brevet de coordinateur de centres de vacances homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation [Associatif](#)

ORGANISATION

Durée 23 jours (+ 150h de pratique professionnelle) sur 3 ans maximum

Horaire en journée

Début 2025. La date sera communiquée ultérieurement. 1 fois par an: février

Coût 805 euros (pour les 2 étapes) - Coût réduit : 700 euros (pour les 2 étapes) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir au moins 18 ans.
- être titulaire du brevet d'animateur-animatrice de centres de vacances ;
- pouvoir justifier d'une expérience pratique d'au moins 100 h en tant qu'animateur-animatrice breveté-e dans les 2 ans qui précèdent le début de la formation.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Complétez [le formulaire en ligne](#) pour vous inscrire.

Pour s'informer uniquement

Envoyez un e-mail à: formation-animation@cemea.be pour obtenir plus d'informations.

Organisme

CEMÉA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active

Avenue de la Porte de Hal 39 - Bte 3
1060 Saint-Gilles
Tél: 02 543 05 95
<http://www.cemea.be>